



Passager ouvre portière et heurte un cycliste

Par **Cfofi13**, le **09/05/2016 à 16:12**

Bonjour,
A un feu rouge, la personne côté passager a ouvert la portière et a fait tomber un cycliste, (heureusement quelques égratignures). Conductrice je me trouve mise en cause et je vais avoir un malus, or ma passagère est à la même assurance que moi et a fait un courrier pour les informer de son entière responsabilité dans cet accident.
Je viens de recevoir une réponse : un tel évènement entraîne l'application de majoration quelque soit l'occupant du véhicule qui ouvre la portière.
Quel recours possible ?

Par **morobar**, le **09/05/2016 à 16:18**

Bjr,
Aucun recours possible, sauf à démontrer l'intention volontaire du cycliste de heurter la porte ouverte.
Votre passagère est peut-être assurée auprès de la même compagnie, mais ce n'est pas sa voiture qui est impliquée et donc son assurance ne jouera pas.

Par **chaber**, le **09/05/2016 à 16:37**

bonjour
[citation] L'assurance obligatoire doit couvrir la « responsabilité civile des passagers du véhicule objet de l'assurance » (c. assur., art. L. 211-1, alinéa 2). En pratique, cette responsabilité ne soulève que peu débat car c'est toujours l'assureur du véhicule impliqué qui indemnise la victime. [/citation]
la responsabilité personnelle du passager est engagée dans le cas où il ouvre la portière en l'absence du conducteur.